

Convention des Nations Unies . 1948 . Art. II

« ... Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) - meurtre des membres du groupe ;
- b) - atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) - soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle
- d) - mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) - transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

# LE GENOCIDE ARMENIEN

## UN SILENCE IMPOSSIBLE...

Rapport de la Commission des Droits de l'Homme : 1974 . Paragraphe 30

«Passant à l'époque contemporaine, on peut signaler l'existence d'une documentation assez abondante, ayant trait au massacre des Arméniens, qu'on a considéré comme le premier génocide du XXe siècle.»

Il n'existe pas de génocide spontané.

Tout génocide implique nécessairement l'organisation massive de tous les moyens propres à son accomplissement. Il ne peut-être que prémédité par un pouvoir qui en assume la responsabilité.

La certitude de la force et de l'impunité font qu'aucun criminel n'avoue spontanément la réalité du crime accompli. Il faut pour le contraindre l'accumulation des preuves irréfutables et l'action d'une force supérieure.

Et pourtant, malgré ces conditions réunies au Tribunal de Nuremberg par exemple, la dénonciation du crime se relachant avec le temps, le monde découvre toujours des individus pour nier les faits.

Pas plus que le crime de génocide, la défense des Droits de l'Homme n'est un acte spontané, elle est une lutte permanente qui pour triompher doit être désirée, organisée, et doit mobiliser des hommes toujours en éveil.

La présente brochure a pour but d'apporter dans sa première partie une information sur les mécanismes et conséquences du génocide arménien ainsi qu'une approche sur la situation actuelle qui est faite aux droits de la minorité arménienne dispersée.

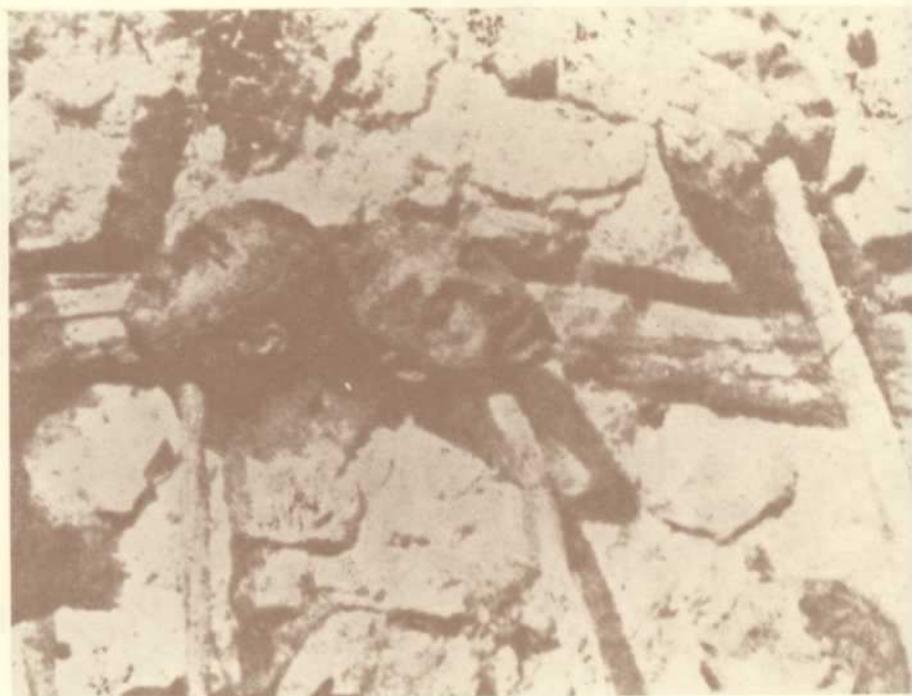
Sa seconde partie est constituée d'une bibliographie importante mais non exhaustive portant les références des sources, étatiques, universitaires, voire privées, des documents authentiques constituant les preuves du génocide arménien et des études faites sur la question.

C.D.C.A.

Comité de Défense de la Cause Arménienne



Prison



## **Introduction**

### **1. LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN**

- un génocide exemplaire
- les conséquences
- l'O.N.U. et le paragraphe 30

### **2. ARCHITECTURE : LE GÉNOCIDE CONTINUE**

- histoire de l'architecture
- le sort des monuments arméniens

### **3. L'ARMÉNIE**

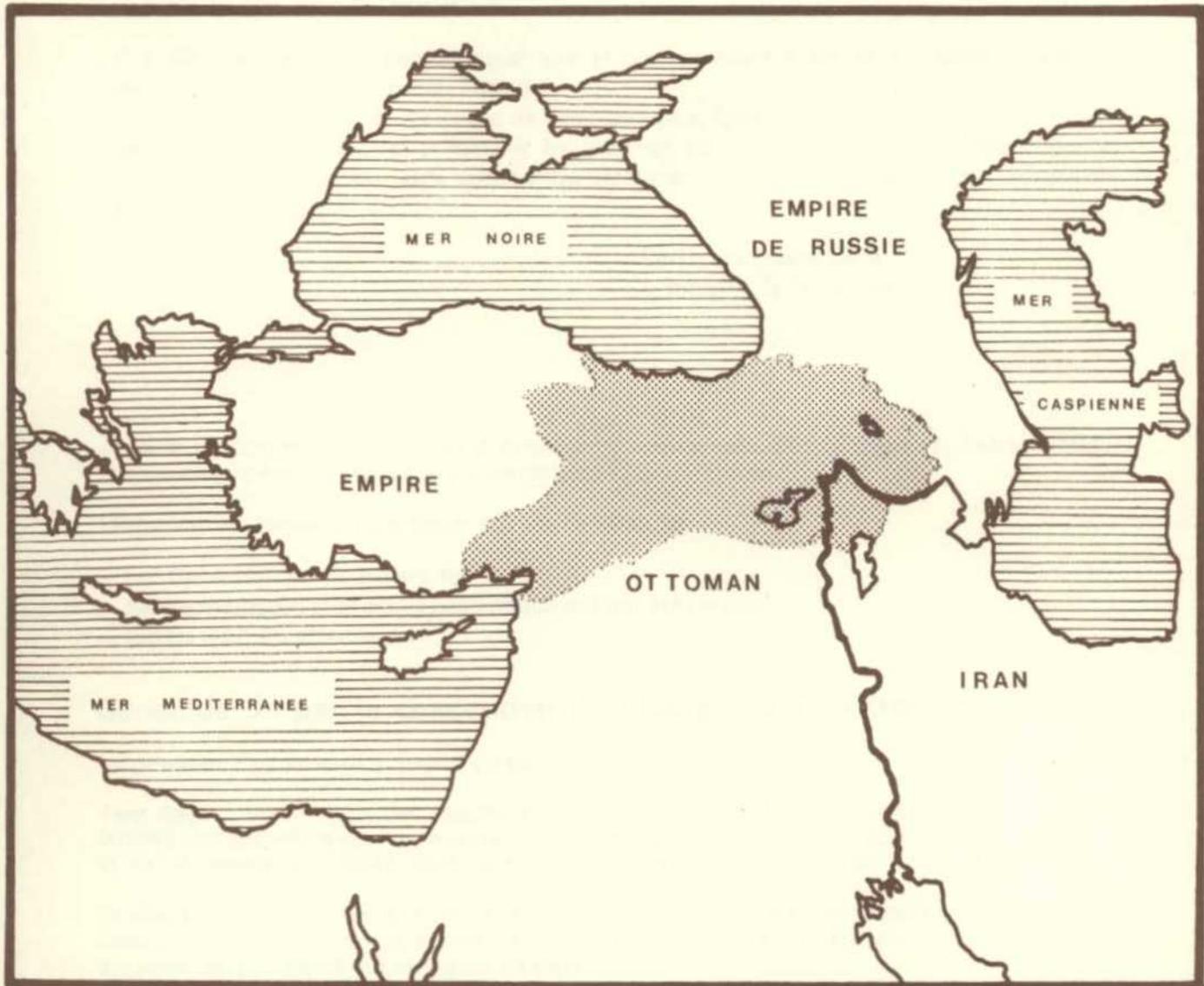
- la géographie
- histoire des Arméniens de l'origine à 1850
- la question arménienne de 1863 à nos jours

**Cartes**

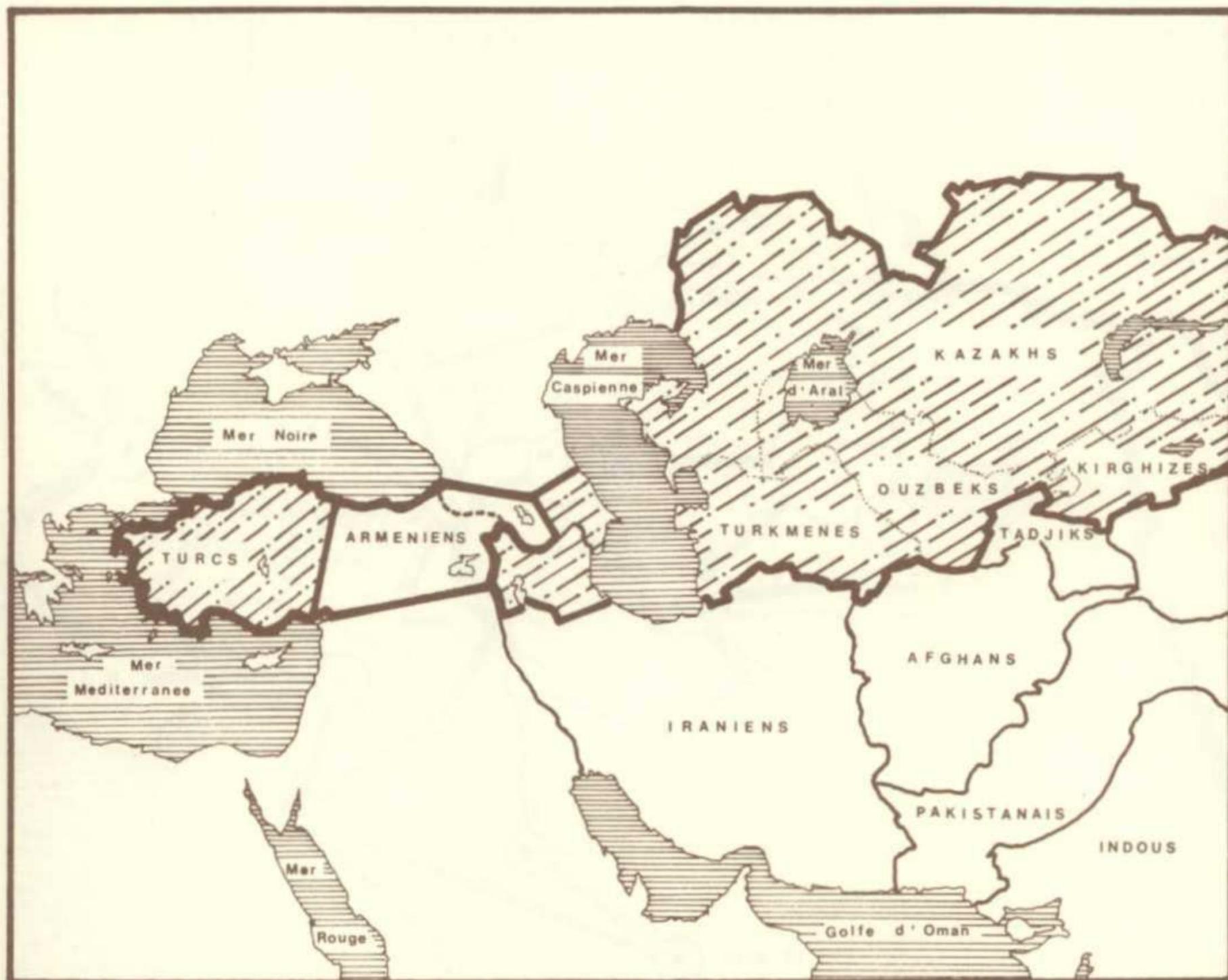
**Photos**

### **4. BIBLIOGRAPHIE**

# 1915 LES ARMENIENS DANS L'EMPIRE OTTOMAN



# 1908 LE PANTOURANISME

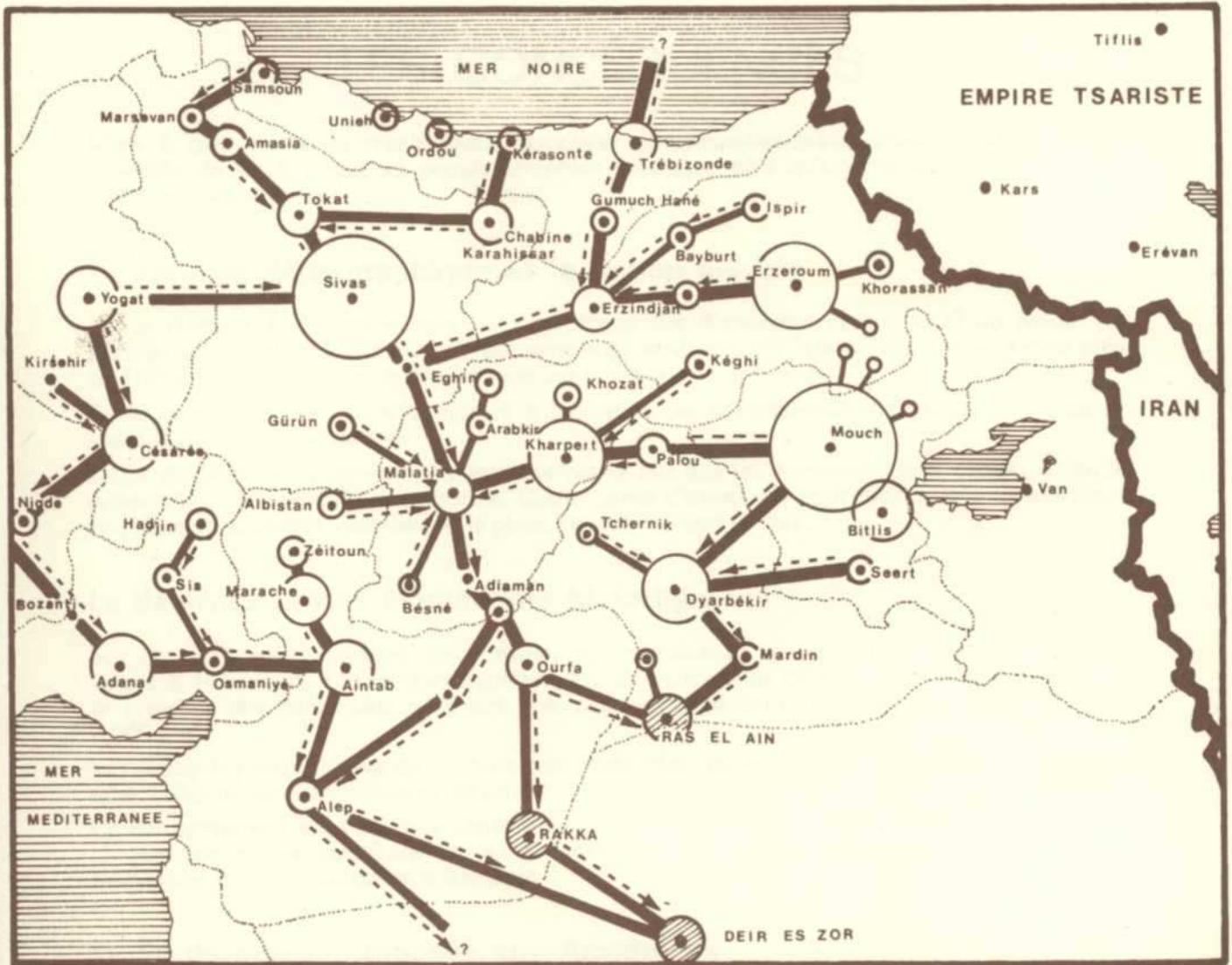


UNE VISION : LE REGROUPEMENT DES PEUPLES TOURANIENS

UN OBSTACLE : LE PEUPLE ARMENIEN

UNE SOLUTION : L'EXTERMINATION DES ARMENIENS

# 1915 L'EXECUTION DU PLAN D'EXTERMINATION



- ..... Limite des provinces arméniennes de l'Empire Ottoman
- > Itinéraire de déportation
- Population déportée et massacrée - 1mm = 10 000 personnes
- ◐ Camp de concentration

## **Génocide de par les résultats**

Les résultats immédiats sont les suivants :

- les 3/4 de la population arménienne de Turquie ont été exterminés soit 1.500.000 personnes massacrées sur une population de 2.100.000 individus.
- tous les territoires arméniens de Turquie ont été vidés de leur population arménienne.
- les dirigeants turcs ont atteint leurs objectifs : résoudre la Question d'Arménie par l'élimination des Arméniens et consolider en apparence l'homogénéité ethnique de la Turquie.

## **LES CONSÉQUENCES**

Mises à part les pertes matérielles, financières et culturelles pratiquement inestimables, le génocide de 1915 coûte au peuple arménien beaucoup plus qu'un million cinq cent mille vies humaines.

### **La saignée démographique et la nation éclatée**

En se référant à l'accroissement démographique des Arméniens depuis 1920 un déficit de population de plus de 6.000.000 de personnes environ doit-être constaté c'est-à-dire près de 100 % de la population totale arménienne actuelle.

Cette proportion considérable montre à l'évidence les conséquences de tous ordres pour la vie et le devenir d'une nation.

Cette saignée démographique est aggravée par le fait que les Arméniens sont obligés de vivre aujourd'hui dispersés dans le monde. Cette forme d'existence contribue à leur assimilation physique et culturelle, maintenant le génocide comme état de fait.

### **La destruction des monuments historiques**

Sur les territoires arméniens de Turquie, les monuments historiques de haute valeur sont laissés à l'abandon. L'intention implicite est la destruction de tout vestige témoignant de la présence des Arméniens prouvant que ces territoires sont leur patrie historique depuis 3.000 ans.

Les mosquées musulmanes de Turquie sont restaurées, les églises arméniennes sont délaissées quand elles ne sont pas pillées et détruites.

Ce comportement exprime la volonté inavouable de la Turquie d'aujourd'hui de parachever le génocide et ses conséquences en conformité avec les premières positions hostiles du Kémalisme contre la Question d'Arménie.

### **La loi du silence imposée aux Arméniens**

Malgré le temps écoulé, le génocide n'a toujours pas été reconnu et demeure une menace pour l'humanité tout entière.

Appliquer la loi du silence, c'est se rendre complice du crime. Pourtant jusqu'à aujourd'hui, aucun gouvernement à l'ONU n'a eu le courage de se prononcer officiellement sur ces faits et sur le sort actuel de la Nation Arménienne.

Nul état ne serait donc prêt aujourd'hui à accorder son soutien aux Arméniens pour que justice leur soit rendue ?

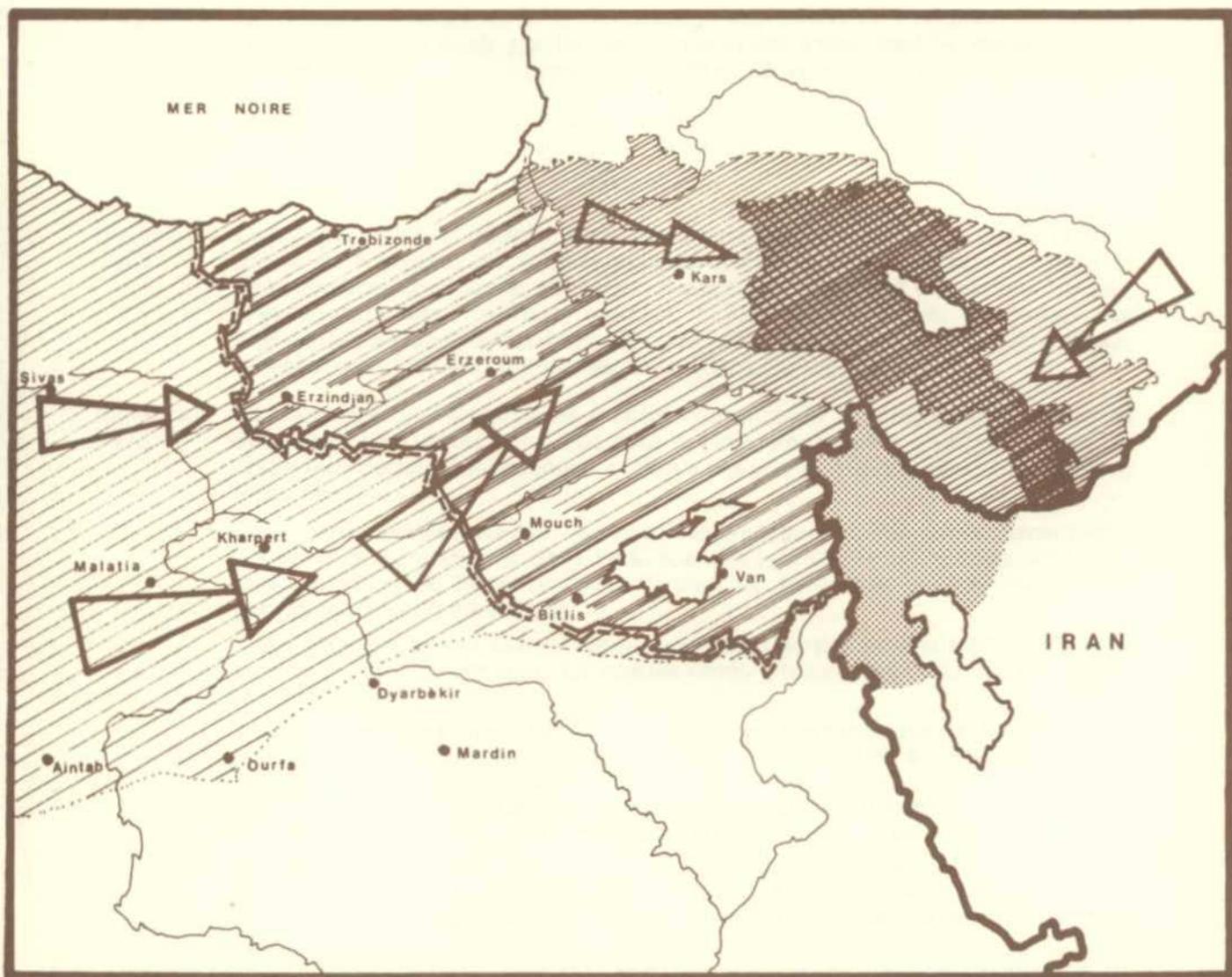
Nul état n'accepterait de reconnaître, ni en droit, ni en fait une nation arménienne non représentée par un gouvernement ?

Nul état ne serait prêt à risquer ses intérêts en Turquie, aussi insignifiants soient-ils, pour que soit respectée la plus élémentaire justice ?

Par conséquent, sera-t-il impossible à la Nation Arménienne d'être aujourd'hui représentée et entendue auprès des Etats et des Instances Internationales chargées de respecter et d'appliquer la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme.

**Pour les Arméniens, c'est un silence impossible.**

# 1920 LES RESULTATS DE L'EXPANSIONNISME NATIONALISTE TURC SUR LES TERRITOIRES D'ARMENIE



 Régions à population arménienne, exclues de la République d'Arménie

 République soviétique socialiste d'Arménie 1920

 République indépendante d'Arménie 1918\_1920

 Population arménienne d'Iran

 Traité de Sèvres . 1920  
Frontière de la République d'Arménie

## L'O.N.U. ET LE PARAGRAPHE 30

- 1971 La Commission des Droits de l'Homme nomme un expert chargé de rédiger un rapport sur la prévention et la répression du crime de génocide. Ce rapport devra être analysé au sein d'une sous-commission dénommée : sous commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.
- juin 1973 Un premier rapport est présenté en débat, accepté et publié le 16 septembre. **Il contient dans son paragraphe 30, la mention du génocide arménien comme premier génocide du XXe siècle.**  
La sous-commission et avec elle l'ONU, a rempli son rôle d'impartialité et de justice.
- mars 1974 Le rapport est présenté à la Commission des Droits de l'Homme. Le but est l'acceptation de l'étude par les représentants des Etats. **Seul le représentant de la Turquie demande la suppression du § 30** et s'exprime pour le renvoi du rapport à la sous-commission. Un certain nombre de représentants suivent le délégué turc, dans ce sens : la France, l'Autriche, l'Equateur, les Indes, l'Iran, l'Iraq, l'Italie, le Nigeria, le Pakistan, les Pays-Bas, la Tunisie et les U.S.A.  
Le rapport est renvoyé à la sous-commission.
- septembre 1975 Le paragraphe 30 est débattu. La discussion est dirigée par Madame QUESTIAUX, spécialiste française. Un nombre important d'experts est favorable au maintien de la référence au génocide arménien ; il s'agit principalement des experts français, anglais, autrichien, mexicain, nigérian, hollandais, soviétique, yougoslave. La présidente de séance demande en conclusion des débats qu'en toute indépendance, le rapporteur reflète le contenu des débats dans son rapport.
- septembre 1978 Le document final est présenté à la sous-commission, **le paragraphe 30 est absent des textes.** La Turquie fait partie pour la première fois de la sous-commission ; le rapporteur déclare publiquement qu'il n'a pas la preuve que le génocide arménien ait eu lieu !

Deux personnes interviennent au nom des organisations non gouvernementales : il s'agit des représentants de la Fédération de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme et du Minority Rights Group. Ils demandent le rétablissement du paragraphe 30 au rapport final.

Leurs interventions et leur demande ont le soutien des experts anglais, argentin, autrichien, grec, soviétique. Le compte-rendu officiel de l'ONU sur ces débats est ainsi rédigé :

«Plusieurs orateurs ont déploré que l'étude ne contienne pas le passage sur le massacre des Arméniens par l'Empire Ottoman de 1915 à 1918 qui figurait dans un document antérieur du Rapporteur Spécial. On a exprimé l'avis que les preuves ne manquaient pas du génocide des Arméniens. **Il a été suggéré que toute révision de l'étude contienne un paragraphe sur le cas des Arméniens.**»

L'expert Turc, quant à lui, intervient et s'étonne «de la tournure prise par les débats». Le Rapporteur Spécial propose un vote sur le sujet du § 30. **Le président de séance feint d'ignorer la question et impose de passer au point suivant de l'ordre du jour !**

Le rapport sera donc présenté en 1979 à la Commission des Droits de l'Homme. Ce rapport est amputé de la mention du génocide arménien grâce à la double intervention de la Turquie en 1974 à la Commission par son représentant officiel, en 1978 à la sous-commission par son expert.

Rappelons qu'aujourd'hui, les Arméniens sont une minorité parmi d'autres, qu'ils n'ont pas le poids d'une représentation étatique ni à l'ONU, ni ailleurs.

Rappelons que cette affaire du § 30, tendant à nier simplement une vérité historique à laquelle les Arméniens ont droit, a pour théâtre l'Organisation des Nations Unies.

Rappelons que cette affaire concerne la Commission des Droits de l'Homme.

Rappelons le titre de la Sous-commission concernée : **«Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités» !**

mars  
1979

## COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME.

Débat du mercredi 14 mars.

L'ordre du jour prévoit l'examen du rapport en vue de son approbation.

Ce document est jugé excellent par tous.

La décision d'en assurer la plus large diffusion est prise car il ne donne lieu à aucun litige ni aucune observation critique, sauf en ce qui concerne la suppression du paragraphe 30. Ce dernier fut le seul sujet des débats qui dura près de deux heures et débuta par l'intervention de Monsieur Félix ERMACORA, Représentant de l'Autriche.

Une intervention directe, digne, et sans compromis :

« (...) dans la discussion de la sous-commission de l'année dernière, (...) plusieurs orateurs ont exprimé le regret de cette suppression et je me dois de rejoindre ces membres et ces experts. En particulier, je suis d'accord avec l'expert d'une Organisation Non Gouvernementale, le Minority Rights Groups, qui a montré clairement en cinq points la raison historique pour laquelle la référence à ces événements s'avérait indispensable et je demande à la Sous-Commission de reconsidérer ces points. (...)»

Ce fut un holocauste et je ne comprends pas en tant que délégué de gouvernement, mais certainement pas aussi en tant que juriste que je suis, qu'un fait historique de cette importance doive être supprimé.

Aussi mon appel sera : réexaminez ce problème et mentionnez au moins ce fait historique.

Je m'excuse auprès de l'Honorable Représentant de la Turquie : je ne veux pas du tout faire un affront au gouvernement actuel de la Turquie, mais je veux appeler à la reconnaissance d'un fait historique et à la vérité historique.»

Il serait trop long ici de reproduire les extraits de tous les discours. Simplement, il faut noter que sont intervenus pour soutenir le point de vue de l'Autriche les délégués suivants :

Monsieur Andréas POUYOUROS, Représentant de Chypre,  
Monsieur Edward M. MEZVINSKY, Représentant des Etats-Unis,  
Monsieur Owen Lennox DAVIS, Représentant de l'Australie,  
Monsieur Jean-Claude SOYER, Représentant la France,  
Monsieur Valérien ZORINE, Représentant de l'URSS,

Seul membre de la Commission, le Pakistan, s'est fait le porte parole des positions les plus extrêmes de la Turquie, en s'exprimant ainsi :

« Quel but particulier servirait l'insertion d'une référence du prétendu massacre des Arméniens ?

Elle ne ramènerait pas les gens soit disant massacrés.

Elle ne servira aucun but en terme des Droits de l'Homme.

Elle ne concerne pas cette Commission dans sa contribution aux Droits de l'Homme.

Aider à la réinsertion de cette référence dans cette étude rendrait au contraire plus difficile les relations politiques entre les Etats (...) ma Délégation élève de très fortes objections à toute tentative de réouverture de cette question et à toute réinsertion. Nous ne pensons pas que cela soit honnête ou équitable».

Au nombre des observateurs, non membres de la Commission, sont intervenus en faveur de la réinsertion du paragraphe 30, le Fédération Internationale des Droits de l'Homme et le Conseil Oecuménique des Eglises et contre cette réinsertion le Représentant de la Turquie.

Monsieur Ercüment YAVUZALP, Représentant de la Turquie :

« (...) un autre point qu'il est nécessaire de prendre en compte est de ne pas confondre brutalité et violence avec génocide» !!

et de poursuivre dans la lignée :

« Ce sont certainement des événements déplorables. On peut peut-être parler de brutalité, ou trouver les mesures de répression trop violentes et excessives, (...) on ne peut objectivement les inclure dans la définition officielle du génocide, aussi déplorables que l'on puisse les trouver» !!

Maitre Jules WOLF, Représentant de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme :

« Comment un document émanant des Nations Unies, un document de deux cents pages, un document capital à une époque où se développe hélas le génocide, pourrait-il passer sous silence le premier génocide de ce siècle ? Un génocide qui a fait 1 500 000 victimes (...) je crains, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, qu'il y ait de part le monde un véritable émoi si votre Commission ne retournait pas, à la Sous-Commission et au Rapporteur, son rapport en lui demandant de le compléter par un passage historique parce que sinon, cet émoi serait la traduction d'une véritable angoisse devant la négation du droit, de l'histoire et de la morale aussi ».

Au terme de ces débats, le Président de la Commission Monsieur Yvon BEAULNE, après avoir fait adopter le rapport par la Commission a ajouté :

« Cependant, je dois faire la déclaration suivante : j'ai reçu un grand nombre de lettres et de messages de toutes sortes provenant de différents pays au sujet des passages de caractère historique qui ont été supprimés dans le rapport relatif au génocide. A Genève, des groupes et des particuliers m'ont fait des représentations à l'égard de ces omissions dont les effets prennent des proportions d'une ampleur que l'auteur n'avait sans doute pas prévue.

Dans les circonstances, j'ose exprimer l'espoir que Monsieur RUHASHYANKIKO voudra bien tenir compte de ces communications ainsi que des interventions que nous avons entendues au cours du débat lorsqu'il s'agira pour lui de mettre la dernière main au texte de son rapport ».

Sur ce sujet, les travaux de la Commission se sont ainsi terminés le mercredi 14 mars : il était devenu difficile de ne pas introduire la mention du génocide arménien dans le rapport.

Cet acquis allait être encore conforté par le vote de la Commission le vendredi 16 mars.

Le vote  
du 16 mars

Dernier jour de sa 35e session, la Commission discute et approuve le rapport de ses travaux. Le point 8 de ce projet de rapport relate les débats du 14 mars sur le génocide arménien.

Le Représentant du Pakistan, encore lui et toujours seul, conteste la formulation de ce compte-rendu afin de minimiser l'importance des débats précédents. De nombreuses et nouvelles interventions ont lieu et le Président de séance soumet le texte du point 8 au vote de la Commission.

Par quinze voix contre une (Pakistan) et trois abstentions, le texte suivant est adopté :

« Un certain nombre de représentants ont manifesté le désir que le paragraphe 30 du rapport intérimaire sur la question de la prévention et la répression du crime de génocide, soit inclus dans la version définitive de l'étude du Rapporteur Spécial, Monsieur RUHASHYANKIKO sur ce sujet. L'inclusion de ce paragraphe a été jugée nécessaire du point de vue de la vérité et de l'exactitude historique. Il a été souligné en même temps que le gouvernement turc actuel n'était pas responsable des événements décrits dans ce paragraphe. »

La réinsertion du paragraphe est en bonne voie !

Mais en diplomatie, il faut attendre l'extrême fin des événements pour être sûr de l'acquis.

Lorsque nous aurons effectivement la version définitive de ce rapport, nous saurons alors si l'ONU a respecté le droit des Arméniens à la vérité historique et le droit au respect dû à tout homme.

## Une lettre ouverte à M. Waldheim

Voici le texte d'une lettre ouverte de M. Gérard Chaliand, secrétaire général du mouvement pour les droits des

mondiale réprobat le crime de génocide et où celui-ci est considéré comme un crime contre l'humanité, n'est-il pas grave que l'un des trois génocides commis au cours de ce siècle, celui du génocide arménien, perpétré dans le

## Le génocide des Arméniens : Un silence impossible

Au début du mois, le comité de défense de la cause arménienne organisait une rencontre de deux jours, pour faire le point sur la question arménienne, en insis-

ctère scandaleux es événement à aux de l'O.N.U. à st de la référence arménien de 1915 (l'article 30).

ons ci-dessous un du comité de dé- ause arménienne : et le désintéret 'et de l'opinion ' une institution , dont les réso- sur historique.

# La mémoire des Arméniens sera-t-elle effacée à Genève

Les Arméniens, l'histoire d'un génocide, le premier du XX<sup>e</sup> siècle, 1 500 000 morts. Même lorsqu'elles stigmatisent les pires horreurs : les crimes contre l'humanité, les formules perdent de leur puissance à force d'être répétées et courent le risque de la lassitude.

Pour la mémoire des victimes et pour les survivants, pour la mémoire collective d'un peuple que l'Empire ottoman a vu sa carte, l'histoire cependant de génocide n'a jamais s'incruster, car l'homme de sous la

des experts des différents pays parmi lesquels Nicole Questaux, l'expert désigné en France.

D'ici deux mois un rapport à l'ONU, au

# DROITS DE L'HOMME

## Les Arméniens de France s'inquiètent d'un rapport de l'ONU niant le génocide de 1915

De notre correspondant régional

rapport », expliquent-ils. Mais au-delà de cette reconnaissance officielle du fait historique, c'est en défenseurs de l'avenir des Arméniens et de la reconnaissance culturelle, entité que se C.D.C.A.

TOUTE L'ACTUALITÉ

5 DÉCEMBRE 1978

### Séminaire du Comité de défense de la Cause arménienne à Eveux

Aujourd'hui et demain, le couvent de la Tourette à Eveux, accueille le Séminaire national du Comité de défense de la Cause arménienne.

La question arménienne revient épisodiquement sur la scène de l'actualité (manifestations commémoratives, actions de terrorisme contre des diplomates turcs, condamnation du dissident arménien Paradjanov, emprisonnement de Kevork Orfalian...).

C'est pour faire le point sur toutes ces actualités, en même temps que pour évoquer le débat qui verra devant l'Organisation des Nations unies et traitera de la reconnaissance du génocide de 1915, que les responsables du C.D.C.A. organisent cette rencontre nationale qui accueillera l'ensemble des médias, auxquels elle est essentiellement destinée.

PROGRES

### A Eveux, près de Lyon, colloque national du Comité de défense de la cause arménienne

Le drame arménien a maintenant 60 ans, mais son souvenir atroce reste vivant au cœur de ceux qui sont dispersés dans le monde

En France, il y a environ 400 000 Arméniens, la région Rhône-Alpes n'en compte pas moins de 60 000

La question arménienne revient épisodiquement sur la scène de l'actualité par des événements entre lesquels un lien n'est pas toujours facile à établir. Nous voulons parler des activités culturelles ou commémoratives, des manifestations ou des drames comme l'emprisonnement de Kevork Orfalian en Turquie, en 1977-78, des conférences comme celle de Genève relative aux droits de l'homme, à l'ONU, concernant la reconnaissance du génocide de 1915, la situation des Arméniens en URSS et dans la diaspora. Le « Comité de défense de la cause arménienne » vient d'organiser pendant trois jours un séminaire national au couvent des Dominicains de la Tourette à Eveux, près de L'Arbresle dans le Rhône

En ce qui concerne la presse, c'est à dire la recherche et pénétration des médias, le colloque était dirigé par M. Mardirossian. Il s'agit de faire connaître la cause arménienne, tout en mettant en évidence l'inebranlable résolution du peuple arménien face à la conspiration du silence à laquelle il entend mettre fin

Car la commission des Droits de l'Homme de l'ONU, sous la pression du gouvernement turc, semble disposée à supprimer du vocabulaire international « génocide arménien ». Le rapport définitif sera soumis à la commission des Droits de l'Homme de l'ONU or, pour les Arméniens de la diaspora, il s'agit d'y faire figurer le « paragraphe 30 » libellé comme suit : « Passant à l'époque contemporaine, on peut signaler l'existence d'une documentation assez abondante, ayant trait au massacre des Arméniens qu'on a considéré comme « le premier génocide du 20<sup>e</sup> siècle »

Le film de Serge Paradjanov (Sarkis Paradjanian) est à lui seul significatif du génocide qui a vu le massacre de 1 500 000 Arméniens.

Aux images de l'horreur succède une très belle suggestion de

# ARCHITECTURE

## LE GÉNOCIDE CONTINUE

A quelques pas du monde occidental, au pied de Mt. Ararat se dressent encore, rescapés par miracle des attaques successives, des édifices civils et religieux que les Arméniens ont multipliés sur leur terre depuis la naissance du Christianisme jusqu'à leur domination par les Turcs Ottomans (du IV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle). Ils sont les témoins immobiles mais éloquents d'une civilisation dont les membres aujourd'hui dispersés dans le monde essaient de reconstituer le patrimoine culturel.

Les ouvrages situés en Arménie Soviétique et en Iran, sont restaurés ou sur le point de l'être. Espérons qu'avec le soutien de l'UNESCO, ceux qui se trouvent aujourd'hui en Turquie et ils sont nombreux, pourront retrouver leur place dans le répertoire des monuments d'architecture au carrefour de l'antiquité et du moyen-âge.

## HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE

L'arc en fer à cheval et l'ogive furent employés en Arménie bien avant leur utilisation par les Arabes ou les constructeurs romans et gothiques. Mais les difficultés de pénétration et de voyages en Arménie et le défaut de documentation qui en résultait tinrent l'Occident dans une ignorance relative qui nous étonne.

En l'An 288 de notre ère, le Christianisme fut reconnu religion d'Etat en Arménie alors que dans l'Empire Romain ou au Proche-Orient le culte chrétien était pratiqué en secret, dans les cavernes naturelles, les carrières abandonnées et les catacombes.

C'est en l'an 313 seulement que l'empire Romain tolère le Christianisme. L'Arménie fut donc le premier pays à détruire les temples payens pour les remplacer par des églises chrétiennes sous l'influence de Saint-Grégoire l'Illuminateur qui fut le fondateur de l'Eglise Arménienne. Certains des temples épargnés de forme généralement basilicale ou barlongue furent transformés en Eglises.

Ces monuments bâtis et transformés dès la première heure du Christianisme existent encore de nos jours ; il est facile d'en établir la datation soit par les textes, soit par les inscriptions lapidaires ou la comparaison des éléments stylistiques. Rares sont les monuments de l'architecture chrétienne qui offrent une telle facilité de certitude quant à leur origine et leur datation.

C'est un fait indéniable que les ruines grandioses dont a hérité l'Arménie, témoignent d'une architecture fort originale malgré les multiples influences subies, d'un art subtil, varié et sincère.

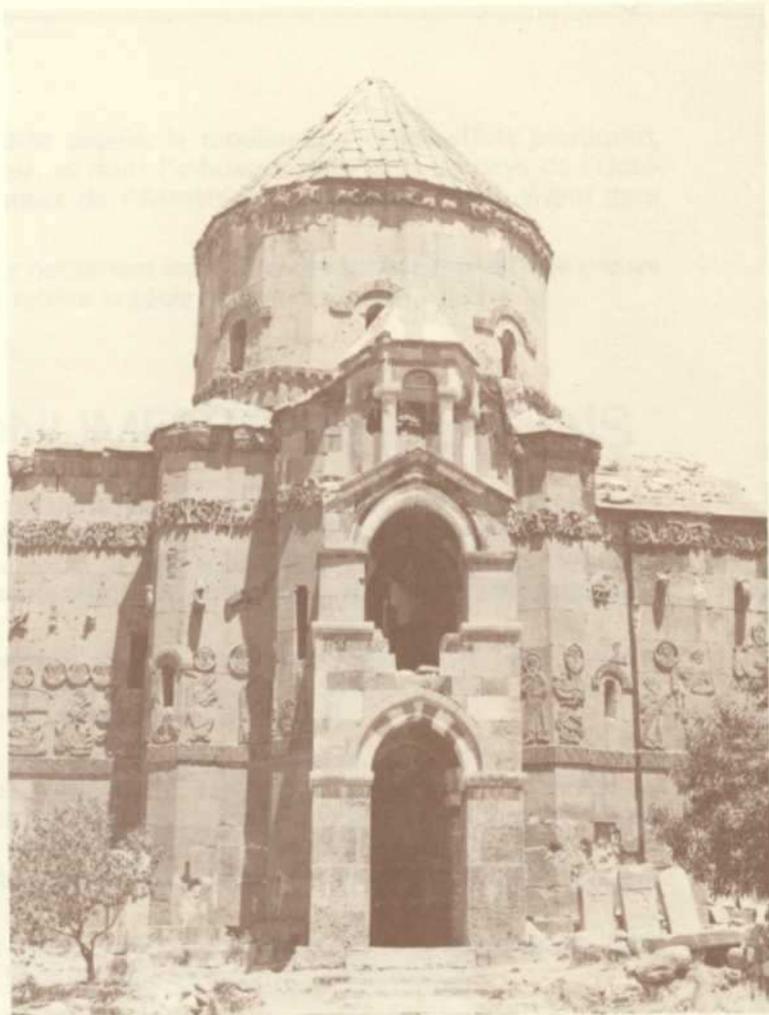
Aujourd'hui, on est unanime à y reconnaître les qualités essentielles d'un art très développé et d'une rare perfection qui l'apparente à l'esprit grec de création. L'architecture arménienne mérite donc l'intérêt de l'archéologue et de l'architecte à l'instar des arts byzantins, romans et gothiques.

Rares sont les peuples qui peuvent s'enorgueillir d'une architecture portée à un tel degré de raffinement depuis la conception architectonique, la technique de construction, les effets de masse, l'harmonie des volumes, la fonctionnalité des éléments porteurs jusqu'aux effets de plastique secondaire.

L'Arménie de par sa situation géographique était un lieu de passage des émigrations les plus antiques et un carrefour des grandes invasions.

Elle connut successivement les invasions Phrygienne, Perse (Mèdes, Achéménides), Grecque (Alexandre le Grand), Seleucides, Romaine, Scythe et plus tard Sassanide, Byzantine, Arabe et Turque Seldjoukide sans compter les incursions tartares, mongoles.

Il est évident que ces diverses incursions et les rapports fréquents qui s'ensuivirent eurent une influence considérable sur la formation du peuple arménien et partant, sur celle de son architecture. On peut donc diviser en deux périodes les influences subies par l'architecture arménienne. De l'avis général, jusque vers le Xe siècle, les influences des arts de l'Asie Mineure, de la Syrie et de Byzance dominèrent ; à partir du Xe siècle ce furent les écoles mésopotamo-perses, sassanide et musulmane qui l'emportèrent. Il va sans dire que l'Arménie à son tour rayonna sur la plupart de ses voisins et perfectionna dans les pays mêmes où elle puisa son inspiration, divers éléments et surtout des conceptions d'ensemble fort remarquables. Nous constatons en fait l'existence d'une architecture complète, logique depuis ses conceptions



structurales, techniques, jusqu'aux moindres détails, la modénature et les effets plastiques, une parfaite connaissance de la stéréotomie, et dont l'influence dans tous les pays de l'Occident est indéniable. Les monuments religieux de l'Arménie ont servi d'exemple vivant dans de nombreux pays.

«Le fait même que l'on ne puisse discerner nettement les influences antérieures est une preuve irréfutable combien cet art fut original et reflète le génie propre des enfants de Haïk».

## LE SORT DES MONUMENTS ARMÉNIENS

Les Arméniens ayant abandonné leurs terres dans les conditions que l'on sait, ont laissé sur ce sol des richesses artistiques d'immense valeur et si rien n'est fait d'ici quelques années, ces vestiges d'un passé millénaire, que le gouvernement turc actuel, non seulement ne protège pas, mais détruit de façon systématique, disparaîtraient et il sera trop tard pour tenter quelque chose.

La région de Van dans le sud-est de la Turquie, dont la civilisation remonte à la plus haute antiquité puisque dès le XI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, elle devint le centre le plus important de l'Ourartou, est probablement la plus riche en vestiges de toutes sortes.

A quelques kilomètres de Van, le mont Varak qui était jadis couvert de couvents, dont la plupart sont aujourd'hui en ruine, le plus important servit au Xe siècle de résidence au patriarche Anania de Moks et il resta sous l'occupation turque, un des plus importants foyers de la culture arménienne ; dans la petite vallée de Kopanis, le monastère de Sourp Grigor du Xe siècle et près du village de Susans, le monastère de Karmivor servent aujourd'hui d'abri aux bergers nomades.

Sur les rives du lac de Van le couvent de Sourp Agop, de Sourp Kévork et les églises fondées au début du Xe siècle Karmirvank, Sourp Thomas sont transformés en habitation.

Seule l'église Ste Croix d'Aghtamar, aujourd'hui transformée en musée est à l'abri de ces destructions car elle présente un intérêt touristique important et le droit de visite élevé n'est pas négligeable pour les autorités.

A soixante kilomètres à l'Est de Kars, sur la frontière turco-soviétique, dans un site extraordinaire Ani, ancienne capitale bagratide, fondée au début du IX<sup>e</sup> siècle est, elle aussi vouée à l'abandon. Une dizaine d'églises admirables sont saccagées par les populations locales et les plus belles pierres de ces chefs-d'œuvre sont utilisées dans les constructions des habitations voisines.

Le gouvernement turc, las d'entendre les plaintes venant du monde entier pour sauver Ani, a décidé depuis trois ans d'interdire l'accès aux photographes et les touristes peuvent visiter la ville suivant un itinéraire précis durant une heure alors qu'il faut plusieurs jours pour en découvrir l'intérêt. C'est tout un ensemble de monuments uniques qu'il est temps de sauver d'une ruine définitive.

La mise en eau du barrage de Kéban en 1974 a entraîné la submersion de nombreux villages, l'un d'eux, Thil possédait trois églises anciennes d'un intérêt considérable.

Le plan des églises de Thil a été relevé et des photographies ont été prises avant leurs disparitions.

L'église des Douze Apôtres de Kars, elle, n'a pas été détruite ; de construction solide (pierres de taille), un de ses murs a été utilisé pour la construction d'une centrale électrique appuyée contre elle de sorte que son aspect religieux réside uniquement dans ses splendides sculptures ornant ses façades.

Cette liste pourrait s'allonger de façon impressionnante. Pourtant aux autorités turques qui sont restées sourdes à tous nos appels, des nations puissantes ont offert de restaurer les monuments arméniens de Turquie et se sont heurtées à des refus catégoriques, l'Unesco a été saisie de ce problème et rien n'est fait.

Les bijoux de la culture arménienne appartiennent au patrimoine mondial et le gouvernement turc actuel ne veut plus sur la terre qu'il dit sienne, de traces du passé arménien.

**Le génocide continue ...**

L'ARMENIE  
GEOGRAPHIE



# L'ARMENIE

## GÉOGRAPHIE

### **Un relief montagneux**

L'Arménie est un immense plateau (altitude moyenne 1500-1800 m), fragmenté en régions isolées, dominé par d'énormes massifs (4000-5000 m) et limité au Nord comme au Sud par des chaînes de montagnes (fin des chaînes Pontique et Taurique : 3000-4000 m).

Le plateau arménien est parsemé de montagnes beaucoup plus hautes que celles du Nord et du Sud. Parmi ces montagnes, des volcans dont le célèbre Mont Ararat (5205 m, au-dessus d'une plaine à 800 m) et sur lequel, selon la Bible, l'arche de Noé aurait échoué et qui est la montagne-symbole des Arméniens, actuellement «prisonnière-otage» en territoire turc.

L'érection de ces volcans a provoqué la formation de plaines, de bassins, séparées les unes des autres par les mêmes montagnes. Ces zones basses sont certes petites, sauf celle de Erevan mais elles ont l'immense avantage d'avoir un sol très fertile car d'origine volcanique. (C'est d'ailleurs dans la plaine de Erevan que la Bible situe l'Eden).

### **Une hydrographie qui abreuve les régions alentour tout en divisant le plateau**

C'est sur le plateau arménien que naissent les grands cours d'eau d'Asie occidentale, Tigre, Euphrate, Araxe, Koura, qui avant de se jeter dans les mers Persique et Caspienne forment d'immenses plaines fertiles et ce, hors de l'Arménie. Elles ont l'inconvénient majeur, d'être un obstacle à la vie locale (véritables gorges) et surtout d'être une voie de passage naturelle pour les envahisseurs venant de l'Est (Perses, Turcs ...) comme d'Ouest (Romains, Byzantins ...).

### **Un climat continental excessif**

La chaleur torride de l'été s'oppose à un hiver rigoureux, long où la neige arrête la vie des hommes pendant de nombreux mois.

La géographie de l'Arménie si elle a pu forger un type d'habitant habitué à la lutte contre les éléments naturels et un homme avide de liberté et d'indépendance a cependant favorisé de par sa position et sa configuration le passage des peuples puisqu'elle est l'articulation par laquelle l'Asie Mineure se rattache au continent asiatique.

# HISTOIRE DES ARMÉNIENS

## DE L'ORIGINE A 1850

### I. L'Ourartou et les Arméniens

Au Xe siècle av. J.C., apparaît sur le plateau arménien le Royaume d'Ourartou, issu de la réunion des multiples principautés de Naïri, dont la capitale est Tushpa, l'actuelle ville de Van, en Turquie. Doté d'une importante structure administrative, ce royaume devient rapidement une formidable puissance faisant contrepoids à l'Empire Assyrien dont il est le principal adversaire. L'Ourartou ne fut pas simplement une entité politique : il fut aussi le siège d'une importante civilisation qui exerça une influence considérable sur l'art iranien naissant, qui fut en relation avec les Grecs, et dont on retrouvera des objets de bronze jusqu'en Italie.

Le VIe siècle av. J.C. voit la fin de ce royaume qui tombe sous les coups des Scythes. C'est alors que les Arméniens, peuple Indo-Européen venu des Balkans, s'installent dans le pays. Plusieurs siècles seront nécessaires pour assurer la fusion des deux peuples ourartéen et arménien, fusion dont les Arméniens d'aujourd'hui sont le produit.



### II. La Royauté arménienne des Artaxiades : 190 av. J.C. - 1 ap. J.C.

Dès la fin du Royaume d'Ourartou, une période trouble se déroule sur le plateau arménien qui subit successivement la domination des Perses Achéménides, le passage d'Alexandre le Grand, l'Empire éphémère des Séleucides. Dès 322, l'Arménie acquiert sa première indépendance. C'est ensuite vers cette époque (189 av. J.C.) que deux princes arméniens, Artaxias et Zariadrès, se proclament rois en Grande Arménie et en Petite Arménie. Le premier évincera le second et fondera la dynastie des Artaxiades.

Cette dynastie se distinguera grâce au roi Tigrane II qui réussit à créer un empire s'étendant de l'Arménie à la Cilicie, jusque vers la Palestine, en englobant la Syrie.

Mais cet essor de l'Arménie lui attire l'hostilité de Rome qui ne tolère aucune menace contre son hégémonie. En 69 av. J.C., Lucullus s'empare à l'improviste de la capitale Tigranocerte (actuellement Dyarbékir) ; en 66, Pompée signe la paix avec Tigrane II qui devient un allié de Rome.

La République romaine se trouve ainsi en contact direct avec l'Empire Parthe. L'Histoire de l'Arménie sera à partir de ce moment constamment marquée par ce contact de l'Orient et de l'Occident sur son sol et par les heurts qui en seront la conséquence.

### III. La Dynastie Arsacides (53 à 428 ap. J.C.)

Rome cherche à frapper la puissance Parthe en Iran à travers l'Arménie, et lui impose, de l'an 2 à l'an 53, des princes étrangers comme gouvernants. Terdat, prince parthe arsacide, dissident de la branche iranienne, montera sur le trône d'Arménie et fondera sa dynastie. En l'an 224, les Arsacides de Perse sont chassés par les Sassanides, qui adoptent une politique de conquête et d'intolérance vis-à-vis des Arméniens considérés comme alliés dangereux de l'occident. Cette politique aboutira, après maintes opérations de guerres, au partage de l'Arménie entre l'Empire Byzantin et l'Empire Perse, en 387.

### 387 - PARTAGE DE L'ARMÉNIE ENTRE LES EMPIRES PERSE ET BYZANTIN



Le royaume arménien, ainsi vassalisé, s'acheminera vers son déclin, et la royauté sera définitivement abolie en 428.

#### IV. Le Christianisme et l'Alphabet Arménien

Cette période de l'Histoire a été marquée par deux événements fondamentaux qui vont faire contrepoids au déclin politique du pays en créant les conditions d'avènement d'une civilisation proprement arménienne. Il s'agit, d'une part, du Christianisme, d'autre part, de l'alphabet arménien.

Dès les premières heures, le Christianisme avait pénétré en Arménie ; mais surtout, vers 288, cette religion devint religion d'État et fut animée par des chefs historiques de haute valeur. Un pouvoir spirituel puissant s'installait ainsi, relayant quand il le fallait, les carences du pouvoir politique.

Le deuxième événement, qui vint d'ailleurs conforter le premier fut l'invention, en 404, des caractères de l'alphabet arménien, par un prêtre : Mesrop Machtots. Les œuvres les plus importantes de la pensée chrétienne furent alors traduites du Grec en Arménien, et l'on produisit des œuvres littéraires nouvelles qui aboutirent à la création d'une littérature originale : ce sera l'âge d'or de la littérature arménienne.

##### La défense du Christianisme

Sitôt la monarchie arménienne détruite, la Perse Sassanide fit gouverner le pays par des «Marzbans». C'étaient des princes arméniens que le pouvoir perse choisissait. Cela traduisait une relative autonomie des Arméniens. Relative, car, dès 451, prenant prétexte de la question religieuse, les Sassanides cherchent à imposer par la force la religion mazdéenne de l'État perse, pour éloigner les Arméniens de la Byzance chrétienne.

Le peuple arménien se révolte sous la conduite de Vartan Mamikonian. Ce moment de l'Histoire est considéré jusqu'aujourd'hui par les Arméniens comme le symbole de la résistance arménienne. Bien que l'Arménie soit vaincue, le pouvoir perse renonce à sa politique religieuse : les Arméniens ont réussi à sauvegarder l'essentiel ; le Christianisme sur lequel s'appuyait leur civilisation.

Toujours en cette année 451, les Arméniens refusent la théologie du Concile de Chalcédoine. Ils optent alors, pour une Eglise autocéphale, de caractère national, ce qui ne manquera pas, par la suite, de lui attirer l'hostilité de l'Empire Byzantin.

#### V. La domination arabe

A partir du VIIe siècle, et après la chute des Sassanides, la tenaille qui enserre les Arméniens ne se relâchera pas, car ils seront confrontés, à l'Ouest, à l'Empire byzantin, toujours présent, et à l'Est et au Sud, au monde Arabe et Islamique, en pleine explosion.

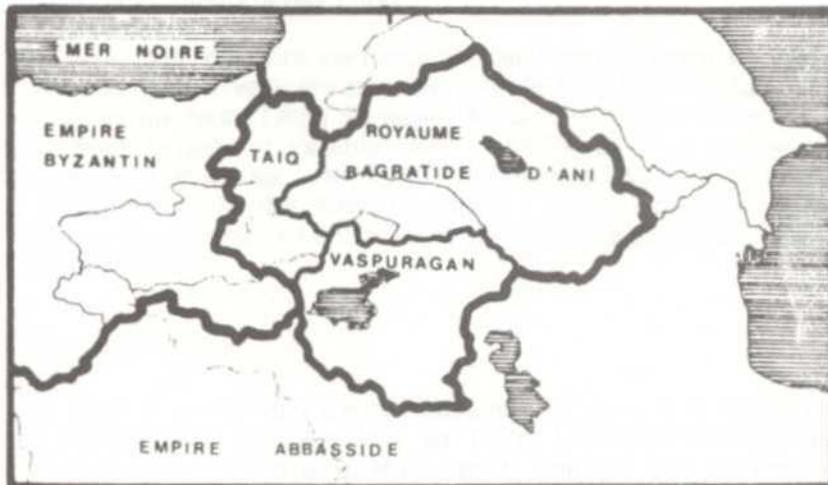
Les Arméniens furent relativement autonomes tout le VIIe siècle, dirigés par un prince d'Arménie, subissant sur leurs territoires les expéditions des Arabes et les ripostes des Byzantins. C'est de ce siècle que datent les monuments historiques de la première période de l'architecture arménienne.

C'est seulement à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et pendant tout le VIII<sup>e</sup> que les Arabes conquièrent définitivement l'Arménie. Celle-ci devint une entité administrative distincte dans le Khalifat et fut dirigée par un «Ostikan». Un fait grave doit être noté : pour la première fois de leur Histoire, les Arméniens laissent s'installer sur leur terre des populations étrangères qui pourront se constituer en émirat.

Tout le IX<sup>e</sup> siècle verra la montée d'une famille féodale arménienne : celle des Bagratides. De façon tenace, ils mèneront la lutte contre la puissance arabe qu'ils affaibliront. A tel point qu'en 862, Ashot Bagratouni fut nommé par le Khalifat, Prince des Princes d'Arménie : il fut un roi sans titre, mais grâce à lui, la royauté arménienne des Bagratides allait pouvoir s'installer et régner.

## VI. La dynastie Bagratide. Le royaume du Vaspouragan

### X<sup>e</sup> siècle LES ROYAUMES ARMÉNIENS



En 885, Ashot, Prince des Princes, est reconnu comme roi, tant par les Arabes Abbassides, que par Byzance. Il fonda ainsi, en Arménie, la dynastie des Bagratides. Cependant, la pression arabe se faisait sentir encore par les gouverneurs locaux, celui d'Azerbaïdjan en particulier, qui n'hésitaient pas à se substituer au pouvoir central de Bagdad. Ainsi, l'Emir Youssouf éleva au rang de Roi du Vaspouragan, Gagik, prince ardzrouni, en échange de son aide dans la guerre qu'il menait contre le Roi bagratide Sembat. Cependant, malgré les divisions passées de la féodalité arménienne, ces divergences s'atténuèrent ; les Arméniens firent bloc.

Cela eut deux conséquences. D'une part, les populations arabes qui s'étaient installées, furent chassées du pays, et la population arménienne retrouva son homogénéité. Mais surtout, cette période fut une grande période de civilisation pour l'Arménie. L'essor économique fut considérable. Il fut le support d'une progression culturelle sans précédent. Ce fut l'âge d'argent de la littérature, et la deuxième période de l'architecture arménienne. De cette période restent l'église d'Akhtamar, sur l'île du lac de Van, construite par le Roi du Vaspouragan, Gagik 1er, l'église de Kars, du Xe siècle, les imposantes ruines d'Ani, capitale du royaume Bagratide, celles de Horomos, monastère du Xe siècle et beaucoup d'autres, tous monuments en péril actuellement en Turquie.

Comment prit fin cette période ?

D'une part, Byzance recommençait à mener une politique d'annexion : elle s'empara de la province du Daron en 968, de la principauté du Taïq en l'an 1000, du royaume du Vaspouragan en 1021.

Seul restait, face au péril Turc, qui déjà sévissait en Iran, le royaume bagratide d'Ani. Après avoir subi une défaite militaire face à ce royaume, Byzance s'empara par ruse du jeune roi Gagik II âgé de 16 ans, et annexa le royaume. Privé de son chef et de toute initiative, la capitale Ani tomba aux mains du sultan turc Alp Arslan en 1064. C'en était fini du royaume.

La présence des Turcs en Arménie commençait.

## VII. Le royaume arménien de Cilicie

Face aux destructions de tous ordres, une partie de la population émigre vers la Cilicie, où déjà les Byzantins avaient procédé à des transferts de population pour affaiblir la nation arménienne. Là se crée un royaume arménien qui sera l'allié des Croisés, et qui durera de 1080 à 1375. En 1187, commence le règne de Léon II Le Magnifique, qui dote le pays d'une forte structure administrative, économique et militaire. Le royaume arménien de Cilicie survivra aux Etats Francs du Levant, mais tombera en 1375 sous les coups des Mameluks.

Quant à la population arménienne des anciens royaumes bagratides, elle subira la domination des Turcs Seldjoukides en même temps que l'horreur des invasions mongoles de Gengis Khan et de Tamerlan.

## VIII. L'Arménie sous la domination des Turcs

A partir du XIe siècle, les invasions perpétuelles des Turcs, à partir de l'Asie Centrale, ont pour conséquences un appauvrissement considérable de tout l'Orient. Les Turcs Seldjoukides se répandent en Iran et sur toute l'Asie Mineure. A partir du XIVe siècle, les Turcs, nomades jusqu'à présent se sédentarisent et s'établissent. En 1453, Byzance tombe sous leurs coups, ainsi que l'Etat grec de Trébizonde. Les Turcs Ottomans s'installent et créent leur Empire. Jusqu'au XIXe siècle, l'Histoire des Arméniens sera l'Histoire de cette domination, et des guerres incessantes sur le sol arménien entre Turcs et Perses ; ce sera aussi l'Histoire d'un assouplissement national inéluctable.

## IX. La question d'Orient

Elle a son origine dans le déclin de l'Empire Ottoman, et dans la présence de la Russie, par l'annexion d'une petite partie de l'Arménie en 1828. L'Empire Ottoman est condamné à être partagé entre la Russie et l'Autriche. Mais par un ironique tour du destin, il échappe au démembrement grâce aux Anglais. Ceux-ci, en effet, après leur installation aux Indes, adoptent par principe d'écarter toutes les grandes puissances qui pourraient nuire à leur hégémonie. Pendant le XIXe siècle, l'Angleterre cherchera toujours à empêcher l'expansion russe en Asie Mineure.

Les minorités de l'Empire et en particulier celle d'Arménie turque sont perpétuellement exposées aux brimades de tous ordres.

Cependant commence pour les Arméniens, une renaissance culturelle grâce aux centres de Tiflis et d'Etchmiadzine ; commence un réveil national, grâce aux contacts pris avec l'Occident (Europe et Russie). Alors commence l'espoir ... qui sera réprimé.

Cette répression constitue la question d'Arménie.

# CHRONOLOGIE

2200-1300 av. J.C. environ	Royaume de Tugris à l'Est de l'Asie Mineure
1800 av. J.C. environ	Royaume de Hayassa
880-612 avant J.C.	Royaume et civilisation d'Ourartou sur l'ensemble du plateau d'Arménie.
553 avant J.C.	Domination de l'Arménie par les Perses (XIIIe Satrapie)
322-215 avant J.C.	Indépendance de l'Arménie
190 av. J.C. - 1 ap. J.C.	Dynastie des Artaxiades en Arménie
95-55 avant J.C.	Règne de Tigrane II le Grand
70-66 avant J.C.	Guerre Arméno-Romaine terminée par la victoire du Général Pompée sur Tigrane II le Grand
1-53 après J.C.	Domination de l'Arménie alternativement par Rome et Parthe
53 à 428 après J.C.	Dynastie des Arsacides
Vers 288	Proclamation du Christianisme en Arménie
387	Partage de l'Arménie entre la Perse et l'Empire Romain d'Orient
Vers 404	Création de l'alphabet arménien
451	Bataille religieuse d'Avaraïr
591	Deuxième partage de l'Arménie entre la Perse et Byzance
640	Domination de l'Arménie par les Arabes
885	Dynastie des Bagratides. Fin de la domination arabe. Fondation des royaumes arméniens d'Ani, de Kars, du Vaspourakan.
1064	Destruction d'Ani par les turcs seldjoukides. Fin de la dynastie Bagratide.
1080-1375	Royaume Arménien de Cilicie lié aux Etats Croisés d'Orient.
1236	Invasion mongole en Grande Arménie
1514-1516	Invasion de l'Arménie par les Turcs ottomans
1620	Invasion de l'Arménie orientale par les Perses (région prise aux Turcs)
1722-1730	Révolte des Principautés arméniennes du Kharabagh dirigée par David Bèg
1828	Domination de l'Arménie orientale par la Russie (région prise aux Perses)
1878 San Stéfano	Traité de San Stéfano et Berlin : intervention des puissances en faveur des Arméniens de l'Empire Ottoman.
1890	Création d'une Fédération révolutionnaire regroupant divers mouvements arméniens d'auto-défense.
1894-1896	Massacres des Arméniens dans l'Empire Ottoman (300.000 victimes environ).
1915-1917	Génocide arménien. (1.500.000 victimes)
1918	Proclamation de la République Indépendante d'Arménie
1919	Procès des Unionistes
1920	Traité de Sévres Fin de la République Indépendante Soviétisation de l'Arménie
1921	Assassinat de Talaat par Soghomon Téliérian et acquittement de Soghomon Téliérian au procès de Berlin
1922	Traité de Lausanne, création de la Diaspora arménienne
1956	Sérvices contre les Arméniens d'Istanbul
1965	Commémoration du 50e anniversaire du génocide ; recrudescence des revendications du peuple Arménien.
1975	Rappel de l'ambassadeur de Turquie en France à la suite d'un incident diplomatique (stèle commémorant le génocide arménien à Marseille) Beyrouth : Déclaration unitaire de tous les partis politiques arméniens concernant la Cause Arménienne, plateforme commune et recrudescence de l'engagement de la jeunesse.

# LA QUESTION ARMÉNIENNE

## DE 1863 A NOS JOURS

### La Question Arménienne de 1863 à 1908

La Question Arménienne ne date pas seulement du siècle dernier. La domination ottomane s'est exercée durant des siècles au cours desquels les Arméniens ont vécu sous le régime du despotisme, de la cruauté, du pillage et de l'autodéfense perpétuels.

En sa qualité de minorité chrétienne, majoritaire dans les vilayets orientaux d'Asie Mineure, le Peuple Arménien est en butte également à l'hostilité des tribus kurdes nomades. Dispersés aux quatre coins de cette contrée, traités en sujets conquis, les Arméniens mal organisés subissent la domination ottomane avec un certain fatalisme mais aussi avec l'espoir chaque jour renouvelé de lendemains meilleurs.

En 1863 le Sultan promulgue la Constitution Nationale qui leur octroie un certain nombre de libertés nouvelles, avec une représentation accrue au sein du parlement ottoman. La défaite turque contre la Russie en 1878, conduit la Turquie à admettre l'introduction dans le traité de paix de San Stéfano d'un article exigeant la réalisation de réformes dans les provinces arméniennes sous contrôle des Grandes Puissances. C'est le célèbre article 16 qui, au traité de Berlin est transformé en article 61, lequel ne contient plus la clause de garantie de sécurité. L'article 16 n'en reste pas moins l'acte de naissance de la Question Arménienne.

Les rivalités des Grandes Puissances encouragent néanmoins le Sultan Abdul Hamid à durcir sa politique à l'égard des Arméniens. Mais le temps de l'acceptation passive est révolue. Ceux-ci commencent à s'organiser d'abord sous la forme de groupuscules révolutionnaires, tirant leurs inspirations d'une littérature nouvelle qui exhalte le sentiment patriotique et pousse les masses à la révolte.

Le mouvement révolutionnaire impliquant d'abord la simple autonomie, donne naissance à trois partis politiques : Arménagan en 1885 à Van, Hintchak en 1887 à Genève et Daschnak en 1890 à Tiflis.

Ceux-ci mènent un combat en ordre quelque peu dispersé, auquel la population apporte un soutien souvent efficace.

La révolte des habitants de Sassoun donne le signal d'une horrible répression dans tout le pays. Près de 300 000 Arméniens périssent entre 1894 et 1896.

La Conscience Universelle s'émeut et pour la première fois, des manifestations de solidarité organisées en Europe attestent que le Problème Arménien prend une dimension internationale. Des personnalités illustres telles que Jean-Jaurès, J. Gladstone, Quillard expriment leur approbation et leur soutien à la Cause Arménienne.

Le sort des Arméniens, sans être enviable, s'améliore quelque peu. Il coïncide avec la naissance d'un mouvement «Jeune-Turc» qui affiche une hostilité croissante à l'égard du Sultan Rouge. Des rapports étroits se créent entre les dirigeants du Comité «Union et Progrès» et les responsables du Daschnaktzoutioun.

### De la Constitution de 1908 au Génocide

En 1908, le Sultan est déposé et une nouvelle constitution proclamée, qui garantit l'égalité de tous devant la loi. Le Peuple Arménien manifeste sa joie et adhère pleinement au nouveau régime.

Mais en 1909, les massacres d'Adana en Cilicie où périssent 30 000 Arméniens jettent une ombre sur les relations arméno-turques. Cependant, la coexistence se poursuit vaille que vaille jusqu'en 1914, date à laquelle sous la pression des Grandes Puissances, la Turquie accepte le plan de réforme au terme duquel les provinces arméniennes sont placées sous le contrôle de deux inspecteurs généraux, un Norvégien et un Hollandais.

La guerre mondiale éclate quelques mois après l'arrivée des deux inspecteurs à Erzeroum et à Van. Mettant à profit le désarroi général, la Turquie les renvoie tous les deux.

## **Les massacres de 1915 - 1916**

Dix mois plus tard, les événements de 1915 surviennent alors. Dans la nuit du 24 AVRIL à Constantinople, plusieurs centaines d'intellectuels et de notables sont arrêtés, déportés et anéantis. C'est le signal de l'extermination totale et de l'application de la politique définie par le Triumvirat TALAAT-ENVER-DJEMAL : «Suppression de la Question Arménienne par la suppression des Arméniens».

Il existe une abondante littérature sur la tragédie de 1915, des témoignages accablants, des récits d'observateurs étrangers d'une authenticité indiscutable. Nous donnons à la fin de cette brochure une bibliographie précise à laquelle le lecteur plus curieux pourra faire appel.

Pour notre part, nous nous limiterons à évoquer brièvement les points essentiels suivants, à savoir la réalité du Génocide, la véracité des documents et le Procès des auteurs de ce crime.

### **1) La réalité du Génocide :**

Perpétrés en 1915, il y a soixante ans, les massacres des Arméniens sont niés par la Turquie. Tous les efforts ont tendu et tendent encore, soit à minimiser les événements de cette époque, soit à les nier purement et simplement. La propagande de la Turquie est grandement facilitée par l'attitude des Instances Internationales, qui, loin de rechercher la vérité comme la Charte des Nations-Unies les y enjoint, opposent une indifférence et un silence général qui équivalent à un encouragement.

Pourtant les éléments d'appréciations ne manquent pas. Sans parler de la véracité des documents évoqués plus loin, il apparaît que le rapprochement entre le dépeuplement des provinces arméniennes d'Asie-Mineure et la naissance de la Diaspora, constitue un élément de réflexion qui mérite à nos yeux d'être médité.

Par ailleurs, le refus des autorités turques à fournir les documents sur cette période en dépit de la prescription, suffit à accréditer un certain degré de culpabilité. Il est clair que devant les accusations multiples dont elles sont l'objet, les autorités turques se «disculperaient» avec aisance en ouvrant leurs archives à la recherche historique.

Cette remarque nous amène à examiner la question des documents.

### **2) Documents :**

La bibliographie annexée au présent dossier comprend des documents, récits et ouvrages de source arménienne et non arménienne.

Nous savons combien peuvent être suspects les témoignages de personnes victimes des événements décrits. Aussi, nos efforts nous ont-ils conduits à assembler des documents irréfutables, à faire état des témoignages émanant de personnalités étrangères, ou plus simplement de la correspondance échangée par les Ambassadeurs, Consuls ou Chargés de mission de Puissances Etrangères représentées à Constantinople, avec leurs ministères de tutelle.

### **3) Procès des Unionistes :**

Mais la plus précieuse des pièces à verser au dossier du Génocide est sans doute le Procès des auteurs présumés des Massacres de 1915, provoqué sous le gouvernement du Grand Vizir Damad Férid Pacha en 1919. Quelles que soient les arrière-pensées d'un pareil procès, celui-ci n'en reste pas moins la reconnaissance du Génocide et par conséquent de la culpabilité des dirigeants Jeunes-Turcs de l'époque.

Rédigées en Osmanli, c'est-à-dire en ancien turc, les minutes du Procès des Unionistes, représentent un réquisitoire accablant, quoique tempéré, dont nulle instance ne peut nier l'authenticité pas plus que ne saurait être niée l'impartialité des juges allemands qui en 1921, acquittèrent Soghomon Tehlérian accusé d'avoir tué à Berlin, Talaat, le responsable principal des massacres.

## Période allant de 1915 à 1920

L'extermination de 1.500.000 Arméniens, la fuite de plusieurs milliers d'autres vers la Transcaucasie ou vers d'autres pays d'Asie et d'Europe créent une situation géo-politique nouvelle.

Des 2.100.000 Arméniens vivant dans les provinces arméniennes, occupées désormais par les armées turques, il n'en reste que 100.000 la plupart islamisés ou recueillis très jeunes dans les familles turques.

L'abnégation des missions chrétiennes allemandes, américaines et anglaises aura permis de sauver de nombreux orphelins qui seront répartis après de laborieuses négociations diplomatiques. Ainsi se constitue une Diaspora d'Arméniens qui vient compléter celle créée au lendemain des massacres de 1894-1896.

Une autre fraction, quelques centaines de milliers refluant, comme on l'a dit, vers la Transcaucasie et principalement en Arménie Russe où les conditions de vie sont meilleures bien sûr.

En 1918, malgré les dispositions du traité de Brest-Litovsk, par lequel la Russie Bolchevique cédait à la Turquie Batoum, Kars et Ardahan, la Transcaucasie se déclare Indépendante et s'érige en une Fédération qui éclate en Mai 1918, en trois Républiques dont chacune proclame son Indépendance – Azerbaïdjan - Géorgie - Arménie.

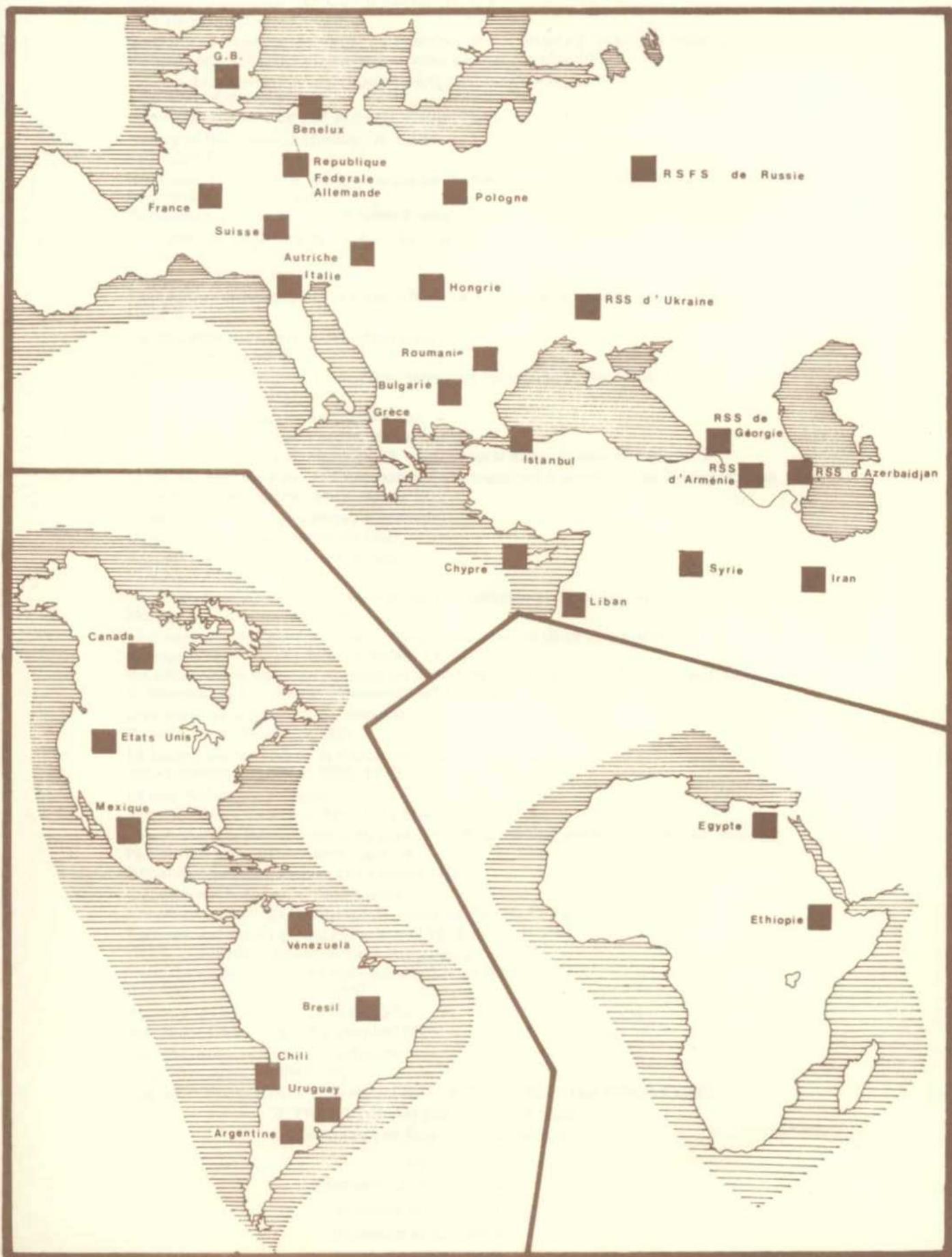
Vaincue, avec l'Allemagne son alliée, la Turquie reconnaît l'Arménie. Elle lui cède même en 1919 les provinces de Kars et d'Ardahan. Ainsi, jusqu'en 1920, l'Arménie bâtit courageusement une petite république dont l'indépendance reste menacée par l'impérialisme du futur maître de la Turquie : Mustapha Kemal.

Le 10 Août 1920, le traité de Sèvres reconnaît l'Arménie comme un Etat Libre et Indépendant. Woodrow Wilson, président des États-Unis est chargé de rendre sa sentence arbitrale et de fixer les limites du Nouvel Etat. Mais l'Arménie dirigée par la F.R.A. (daschnagtzoutioun) majoritaire, dotée d'une constitution qui fait d'elle la première ébauche d'un Etat Socialiste, ne peut résister plus longtemps aux assauts conjugués des forces kémalistes et russes. Elle cède le 2 Décembre 1920 ; Kars et Ardahan sont reconquis par la Turquie (traité d'Alexandropol), et l'Arménie deviendra une des quinze Républiques Soviétiques d'U.R.S.S.

Ainsi, la Diaspora est condamnée à s'organiser dans un nouveau cadre de vie, dans des conditions non hostiles mais difficiles pour des émigrés généralement dénués des moyens les plus élémentaires.

En effet, aujourd'hui, si 3 millions d'Arméniens vivent en République Soviétique d'Arménie, près de 4 millions sont dispersés dans le monde entier.

# LA DIASPORA ARMENIENNE



# BIBLIOGRAPHIE

Le Génocide du Peuple Arménien ; le sort de la population arménienne de l'empire Ottoman / de la constitution ottomane au Traité de Sèvres (1908-1923).

Jean Mécerian, Beyrouth 1965

Germany, Turkey and Arménie : a selection of documentary evidences relating to the armenian atrocities, from German and other sources, London 1917.

Histoire du peuple arménien, depuis les origines jusqu'à nos jours.

J. de Morgan, Paris 1919.

ou en anglais, the history of Armenia, Boston 1949.

History of the Armenian Question to 1885.

Sarkissian Archeg 1939.

Hommage à l'Arménie, compte-rendu de la manifestation qui eût lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Deschanel P., Wetterlé Abbe, Anatole France.

Les massacres arméniens, préfacé par Lord Bryce.

Toynbee Arnold J.

Lausanne, Paris 1916

The Murderous tyranny of the turks, with a preface by Viscount Bryce / Toynbee Arnold J. London 1917.

Les massacres et la lutte de Mouch-Sassoun.

Aramaïs, Genève 1916.

Au pays de l'épouvante / l'Arménie Martyre / Préface de P. Deschanel / Henri Barby / Paris Albin Michel 1917.

Mémoires de l'Ambassadeur Morgenthau.

Vingt six mois en Turquie par H. Morgenthau.

Ambassadeur des V à Constantinople, avant et après guerre mondiale, Paris 1919.

La page la plus noire de l'histoire moderne : les massacres d'Arménie / les Responsabilités.

Gibbons Herbert Adams / Paris, Nancy 1917.

Rapport secret sur les massacres d'Arménie.

Dr Johannès Lepsius / Beyrouth 1967.

Rapport sur la situation de l'Arménie.

F. Nansen / Genève 1925.

The Tragedy of Armenia by the American Ambassadeur at Constantinople.

Morgenthau H. / London 1918.

Le traitement des arméniens dans l'empire ottoman 1915-1916 / extrait du Livre Bleu.

Melange n° 31 by Bryce James Viscount / Laval 1916.

An anthology of historical writings on the Armenian Massacres / J. Bryce / H.A. Gibbons / H. Morgenthau / F. Nansen / Beyrouth 1970 Hamaskaïne.

Un tableau de la Diaspora Arménienne.

Mécerian Jean / Beyrouth 1961.

La Société des Nations et les Puissances devant le Problème Arménien /

André Mandelstam / Paris 1926, 1970.

Le sort de l'empire ottoman /

A Mandelstam / Lausanne, Paris 1917 (Payot).

The Armenian Revolutionary Mouvement / The developpement of Armenian Political Parties through the Nineteenth Century.

Nalbandian Louise / Berkley Los Angeles 1963.

L'Arménie et la Question Arménienne.

Varandian Michel 1917 Kavaneph G, Lanal, Préface de V. Berard.

Germany and the Armenian Persecutions 1914-1918.

Ulrich Trumpener / Beyrouth 1970 Hamaskaïne.

From Germany and the Ottoman Empire 1914-1918.

Princeton / University Press 1968.

Arménie 1915, un génocide exemplaire

Jean-Marie Carzou, Paris Flammarion 1975.

Les Arméniens, histoire d'un génocide

Yves Ternon, Paris le Seuil 1977.

**THE DEPORTATION AND MASSACRES OF THE ARMENIAN POPULATION  
OF THE OTTOMAN EMPIRE, 1915-1922  
A Bibliography of Non-Armenian Source**

by

**Richard G. Hovannisian**

Professor of California

University of California

Los Angeles, California

## I. ARCHIVAL SOURCES

### A. United States of America. Public and Private Papers.

1. Library of Congress. Division of Manuscripts.
2. University and Foundation Libraries.
3. Archives of the American Board of Commissioners for Foreign Missions.

### B. The United States. The National Archives. Washington, D.C.

Thousands of documents relating to the plight of the Armenians and to political and economic measures to assist the survivors are distributed primarily among the following Record Groups.

### C. The United States. The National Archives. Record Group 59.

This Record Group, **General Records of the Department of State**, holds the largest number of relevant documents in the National Archives.

The following files, all except one of which are available as micro-film publications, are especially relevant.

### D. The United States. The National Archives. Record Group 84.

**Records of the Foreign Service Posts of the Department of State.**

The records and despatches of the following posts are of particular relevance :

### E. The United States. The National Archives. Record Group 256.

Records of the American Commission to Negotiate Peace (Paris Peace Conference). This collection of 537 reels. Several thousand documents relate directly to the problem of the wartime decimation of the Armenian population, the question of restitution and repatriation, and of removing Turkish rule from the Armenian provinces. Reels 1-26 provide a key to the use the records and the purport lists of all documents included in the Record Group.

The following files are of particular relevance

### F. Great Britain. Private Papers

### G. Great Britain. Cabinet Office Archives. Public Record Office.

### H. Great Britain. Foreign Office Archives. Public Record Office.

### I. France

1. Foreign Ministry Archives (quai d'Orsay) Paris. Nouvelle série, volumes 89-90.
2. War Ministry Archives (Château de Vincennes).

### J. Germany

1. Foreign Ministry. Akten des Auswärtiges Amt (Bonn). Especially the following files from Abteilung 1A.
2. Central Archives. Deutsches Zentralarchiv (Potsdam). Kriegsakten, File 22, Türkei.

### K. Austro-Hungary

Foreign Ministry Archives. Staatsarchiv (Vienna). Especially the following files from Politisches Archiv XII.

## II. PUBLISHED STUDIES AND ACCOUNTS

- |                    |  |
|--------------------|--|
| Aicard, Jean       | <i>Arménie, La plainte arménienne</i> Venice, 1917.                                    |
| Ananov, I.N.       | <i>Sud'ba Armeni.</i> Moscow, 1918.  |
| Barto N, James L.  | <i>The Story of Near East Relief (1915-1930).</i> New-York, 1930.                      |
| Barby, Henri       | <i>Au pays de l'épouvante : l'Arménie martyre.</i> Preface by P. Deschanel. Paris 1917 |
| Benson, Edward     | <i>Crescent and Iron Cross.</i> London, 1918   |
| Bérard, Victor     | <i>Le Problème Turc.</i> Paris, 1917   |
| Brémond, Edouard   | <i>La Cilicie en 1919-1920.</i> Paris, 1921  |
|                    | <i>Notes historiques et géographiques sur l'Arménie.</i> Cairo, 1918                   |
| Bresse, Th. P.     | <i>La Famine de la Syrie et le martyre de l'Arménie.</i> Alexandria, 1919              |
| Bricaud, Joanny    | <i>L'Arménie qui agonise : Les massacres arméniens.</i> Paris, 1916                    |
| Chesnais, P.G., La | <i>Les Peuples de la Transcaucasie.</i> Paris, 1921                                    |
| Daniel, Robert L.  | <i>American Philantropy in the Near East.</i> Athens, Ohio, 1970                       |
| D'Any, K.          | <i>L'Extermination des Chrétiens en Turquie.</i> Lausanne, 1918                        |

- Deschanel, Paul, Paul Painlevé,  
l'abbé Wetterlé, Anatole France  
Djemal Pasha
- Doumergue, Emile
- Douglas, J.A.
- Duvéou, Paul  
Eby, Blanche
- Einstein, L.D.  
Elliott, Mabel E.  
Emin, Ahmed  
Endres, F.C.
- Faltatis, C.
- Faust, C.
- Gaillard, G.
- Germain, A.
- Germany
- Ghossein, Faiz el-
- Gibbons, Helen Davenport
- Gibbons, Herbert Adams
- Gidney, James B  
Gimorri, Andriano  
Glockler, H.W.  
Gondrand, R.
- Grabill, Joseph
- Great Britain, Parliament
- Griselle, Eugène  
Guinness, Walter  
Guttman, J  
Horton, George  
Howard, Harry
- Iorga, Nicholas
- Jabotinsky, V  
Jeppe, Karen  
José, R.L.  
Kerr, Stanley E  
King, W.H.
- Hommage à l'Arménie. Paris, 1919  
Memories of a Turkish Statesman, 1913-1919  
London, 1922  
L'Arménie ; les massacres et la question d'Orient.  
Paris, 1917  
Death's Ride in Anatolia and Armenia  
London, 1920  
La Passion de la Cilicie. Paris, 1937  
At the Mercy of Turkish Brigands.  
New Carlisle, Ohio, 1922  
The Armenian Massacres. London, 1917  
Beginning Again at Ararat. New-York, 1924  
Turkey in the World War. New Haven, 1930  
Die Ruine des Orients : Türkische Städtbauer.  
Munich, 1919  
Episodes des massacres arméniens de Diarbekir,  
Faits et documents. Constantinople, 1920  
Voilà les Turcs ! Récits des massacres d'Ismidt.  
Athens, 1923.  
Pour l'Arménie libre ; Pages écrites au cours de la  
Grande Guerre. Paris, 1919  
Les Turcs et l'Europe : la Question turco-arménienne  
Paris, 1920  
Le Martyre d'un peuple. Paris, 1916  
Germany, Turkey and Armenia, A Selection of  
Documentary Evidence relating to the Armenian  
Atrocities from German and Other Sources. London,  
1917.  
Der Prozess Talaat Paschas. Forward by A.T. Wegner.  
Berlin, 1921  
Martyred Armenia. Translated from Arabic.  
New-York, 1918  
Les Turcs ont passé là ! Journal d'une Américaine  
pendant les massacres d'Arménie.  
Paris, 1918  
The Blackest Page in Modern History. Events in  
Armenia in 1915. Facts and Responsibilities.  
New-York and London, 1916  
A Mandate for Armenia. Kent, Ohio, 1967  
Per la nazione Armena. Torino, 1918  
Interned in Turkey, 1914-1918. Beirut, 1969  
La Tragédie de l'Asie Mineure et l'anéantissement de  
Smyrne, 1914-1922. Marseille, 1935  
Protestant Diplomacy and the Near East.  
Minneapolis, 1971  
The Treatment of the Armenians in the Ottoman  
Empire. Documents Presented to Viscount Grey of  
Fallodon, Secretary of State for Foreign Affairs.  
Preface by Viscount Bryce. London, 1916  
Parliamentary Debates. 5th Series-House of Lords  
and House of Commons, 1914-1922. London  
L'Arménie martyre. Paris 1916  
Impressions of Armenia. London, 1918  
The Beginnings of Genocide. New-York, 1948  
The Blight of Asia. Indianapolis, 1926  
The King-Crane Commission : An American Inquiry  
into the MiddleEast. Beirut, 1963  
Arméniens et Roumains. Une parallèle historique.  
Bucharest, 1919  
La stermino degli Armeni in Turchia.  
Bucharest, 1916  
Il Problema Armeno. Bucharest, 1918  
Turkey and the War. London 1917  
Erlöt von Mohammedanismus. Potsdam, 1926  
La Terreur à Erzeroum. Paris, 1973  
The Lions of Marash. Albany, 1973  
Turkish Atrocities in Asia Minor.  
Washington, D.C. 1922

- Meillet, A  
Meillet, A, Bertrand  
Bareille, et al.  
Morgan, Jacques de
- Morgenthau, Henry
- Moschopoulos, N  
Mure, Materne  
Mühlmann, Carl
- Neayem, J
- Naim Bey
- Nansen, Fridjof
- Netherlands
- Niepage, Martin
- Nogales, Rafael de
- Nurham, J.P.
- Osherovskii, L. la  
Painlevé, Paul et al.  
Pears, Edwin  
Pederson, H  
Pinon, René
- Pomiankowski, Joseph
- Ra'in, Ismail
- Redan, Pierre  
Réval, Gabrielle et al.  
Rey, Augustin  
Rockwell, W.W.  
Romanelli, Pietro et al.  
Sachar, Howard M
- Schekib, Arslan Emir  
Schwarzhaupt, Paul
- Sidari, Francesco
- Sommer, Ernest
- Stevens, C. L.  
Stuermer, Harry  
Sven, Hedin, A
- La Nation arménienne. Paris 1919
- Les Alliés et l'Arménie. Paris 1918  
Contre les Barbares de l'Orient. Paris, 1918  
Essai sur les nationalités. Paris, 1917  
Ambassador Morgenthau's Story. Garden City, New-York, 1918  
Secrets of the Bosphorus. London, 1918  
The Tragedy of Armenia. London, 1918  
L'Arménie et la question arménienne. Athens, 1920  
Le Massacre de Marache. Brussels, 1921  
Das deutsch-türkische Waffenbündnis im Weltkrieg. Leipzig, 1940  
Les Assyro-Chaldéens et les Arméniens massacrés par les Turcs. Paris, 1920  
The Memoirs of Naim Bey. Turkish Official Documents Relating to the Deportations and Massacres of Armenians. Introduction by Viscount Gladstone London, 1920  
Armenia and the Near East. New-York, 1928  
Betrogenes Volk. Leipzig, 1928  
Gjennem Armenia. Oslo, 1927  
Marteling der Armenieërs in Turkije. Naar berichten van ooggetuigen. Uitgegeven door het nederlandsh comite hulpbetoon aan de Noodlijdende armeniers. Haarlem, 1918  
Eindrücke eines deutschen Oberlehrers aus der Türkei Potsdam, 1919  
The Horrors of Aleppo. London, 1917  
Cuastro anos bajo la media luna. Buenos Aires, 1924  
Four Years Beneath the Crescent. New-York and London, 1926  
24 Aprilie 1915 : Anul martiraului natiunii Armeno. Bucharest, 1935  
Tragediia armian-bezhentsev. Piatigorsk, 1915  
France et Arménie. Paris 1919  
Forty Years in Constantinople. New-York, 1916  
Armenier. Berlin, 1924  
La Suppression des Arméniens. Paris, 1916  
Un plaidoyer turc sur la question des massacres. Paris, 1918  
Der Zusammenbruch des Ottomanischen Reiches. Erinnerungen an die Türkei aus der Zeit des Weltkrieges Leipzig, 1928  
Qati-i 'amm-i Armaniyân dar dawran-i Salatin-i Al-i 'Usman. Tehran, 1972  
Rapport du comité américain de New-York sur les atrocités commises en Arménie. Paris, 1915  
La Cilicie et le Problème Ottoman. Paris, 1921  
L'Arménie Paris, 1919  
La question arménienne devant l'Europe. Paris, 1919  
The Deportation of the Armenians. New-York, 1916  
Armenia. Pro orfani armeni. Rome, 1918  
The Emergence of the Middle East, 1914-1924 New-York, 1969  
Das Armenische Lügengewebe. Berlin, 1921  
Die Wahrheit über die Leiden des armenischen Volkes in der Türkei während des Weltkrieges. Berlin, 1919  
La Questione Armena nella Politica delle grande potenze. Padua, 1962  
Die Wahrheit über die Leiden des armenischen Volkes in der Türkei während des Weltkrieges. Frankfurt, 1919  
The Armenian Trek. London, 1918  
Two War Years at Constantinople. New-York 1917  
Bagdad, Babylon, Nineve, Armenische Flüchtlinger. Leipzig, 1918

- Kapp, Grace H L'Exil Arménien. Geneva, 1926  
The Tragedy of Bitlis. New-York, 1919
- Krafft-Bonnard, A L'Heure de l'Arménie. Geneva, 1922  
Sans foyers. Geneva, 1921
- Künzler, Jakob Im Lande des Blutes und der Tränen. Potsdam, 1921
- Lehmann-Haupt, Therese Erlebnisse eines zwölfjährigen Knaben während der armenischen Deportationen. Potsdam, 1921
- Lepsius, Johannes Bericht über die Lage des Armenischen Volkes in der Türkei. Potsdam, 1916  
Deutschland und Armenien, 1914-1918 : Sammlung diplomatischer Aktenstücke. (German Foreign Ministry Documents). Potsdam, 1919  
Le rapport secret sur les massacres d'Arménie. Paris, 1918
- Macler, Frederic La Nation arménienne. Son passé, ses malheurs. Paris, 1923  
Nouvelle mosaïque orientale. Paris, 1923
- Mandelstam, André La Société des Nations et les Puissances devant le Problème arménien. Paris, 1926  
Le Sort de l'Empire Ottoman. Paris and Lausanne, 1917  
La Turquie. Paris, 1918
- Marquart, Joseph Die Entstehung und Wiederherstellung der armenischen Nation. Berlin, 1919
- Mauclair, Camille Pour l'Arménie libre. Paris, 1919
- Meda, F La storia documentale delle ultime stragi in Armenia Rome, 1917
- Switzerland Material zur Beurteilung des Schicksals der Armenier im Jahre 1915-1916. Herausgegeben vom Geschäftsleitenden Ausschuss des Schweizerischen Hilfswerks 1915 für Armenien. Basel, 1916. Also Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915 Geneva 1920  
Témoignages inédits sur les atrocités turques commises en Arménie. Paris, 1920
- Touchet, S.G. Pour les Arméniens. Paris, 1916
- Toynbee, Arnold J Armenian Atrocities. The Murder of a Nation. London, 1917  
Documents Relating to the Treatment of Armenians and Assyrian Christians in the Ottoman Empire and Northwest Persia. London 1916  
The Murderous Tyranny of the Turks. London, 1917
- Trumpener Ulrich Germany and the Ottoman Empire, 1914-1918. Princeton, 1968
- Ussher, Clarence An American Physician in Turkey. Boston, 1917
- Valloton, B Au pays de la mort. Neuchatel, 1918
- Vierbucher, H Armenien 1915 : Die Abschachtung eines Kulturvolkes durch die Türkei. Hamburg, 1934
- Vselovskii, Iurii Deti obezdoennogo kraia. Moscow, 1916
- Ward, N.H. The Deportation in Asia Minor. London, 1922
- Wegner, Armin T Offener Brief an Woodrow Wilson über die Austreibung des armenischen Volkes in die Wüste. Berlin, 1919
- Westermann, W.L. «The Armenian Problem and the Disruption of Turkey» in What Really Happened at Paris. Ed. by E.M. House and Charles Seymour. New-York, 1921.
- Williams, W.L. Armenia's Tragic Story. London, 1916

**H. Great Britain. Foreign Office Archives. Public Record Office.**

**3. Class 96. Miscellanea, Series II :**

Includes the Toynbee papers and documents on the treatment of Armenian and Assyrian Christians by the Turks, 1915-1916 ; A part of these papers has been published in the parliamentary Blue Book entitled *The Treatment of the Armenians in the Ottoman Empire 1916*.

**Pour une bibliographie plus complète, consulter le C.D.C.A.**

COMITÉ DE DÉFENSE DE LA CAUSE ARMÉNIENNE

15 RUE DU 24 AVRIL 1915 69150 DÉCINES / FRANCE

TÉL. (78) 49.42.97